

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. NAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
10 Mai 1873.

Bulletin politique.

M. de Girardin, le publiciste de l'impré-
vu, a découvert le grand secret de l'apaise-
ment, de la confiance, de la satisfaction uni-
verselle : c'est la formation d'un ministère
de la gauche.

Le chef du gouvernement n'aura qu'à se
présenter devant l'Assemblée avec des mi-
nistres franchement révolutionnaires, et
la paix des esprits se fera non-seulement à
Versailles, mais dans la France entière.

On s'est quitté après le remplacement de
M. Grévy par M. Buffet, on se retrouverait
avec un ministère Carnot ou Barodet.

M. de Girardin a des conceptions politi-
ques dont la profondeur échappe à ceux qui
n'ont que du bon sens.

Il y a quelque chose de plus étonnant que
ces combinaisons, c'est que M. Thiers
puisse y prêter l'oreille et en encourager l'é-
bruitement dans le public. On assurait qu'il
ne savait où donner de la tête : cet incident
nous le montre aux abois.

M. de Girardin, depuis vingt-cinq ans,
nous est plus d'une fois apparu comme le
conseiller de la dernière heure ; il a une fa-
çon de carillonner qui ressemble au tinte-
ment de l'agonie.

Cette considération apparaît à grand nom-
bre d'écrivains.

Il y a quelque temps déjà, M. Emile de
Girardin disait au gouvernement : « Versez
à gauche, c'est là où est le salut. »

Depuis lors, l'élection du grand citoyen
Barodet étant survenue, et l'élection du plus
grand citoyen Ranc apparaissant à l'horizon,
M. de Girardin crie plus fort que jamais :
« Versons, roulons, précipitons-nous
à gauche. »

Quelques citations suffiront à faire con-
naître le programme politique de M. de Gi-
rardin :

« Si, selon votre expression, j'étais réelle-
ment assis dans le fauteuil présidentiel, je
n'attendrais pas, je vous l'avoue, que les
anti-républicains aient essayé d'investir mon
cabinet, afin de me réduire à l'une de ces
deux extrémités : ou capituler, ou tomber.
Je ne prendrais pas contre eux l'offensive,
mais je prendrais l'initiative.

» Par ces mots, j'entends que je me pré-
senterais, le 19 mai, devant l'Assemblée,
avec un cabinet qui serait l'exacte traduction
de mon Message, de mon discours du 29
novembre 1872, et de la profession de foi
républicaine de mon ministre des affaires
étrangères, candidat aux élections du 27
avril dernier.

» Je ne craindrais pas que cette réaffir-
mation de la République donnât plus de
force à l'opinion extrême que personnifient
MM. Barodet, Lockroy, Ranc et leurs amis.
Loin de là ! je persiste au contraire à penser
que, s'il est un moyen d'empêcher le suf-
frage universel de semer la frayeur par des
élections qui fassent craindre le triomphe
de l'inexpérience et de la violence, c'est uni-
quement par le choix de ministres et de
fonctionnaires qui ne laissent aucun doute
sur le maintien de la République dans le
présent et dans l'avenir.

» J'ai la conviction profonde, mûrie par
la réflexion et l'observation, que le jour où
la démocratie française n'aura plus, à juste
titre, aucune inquiétude de se voir enlever
la forme républicaine, de laquelle, à tort ou
à raison, elle attend la solution des problè-
mes sociaux attardés, la démocratie fran-
çaise laissera loin derrière elle en modéra-
tion et en sagesse la démocratie américaine
et la démocratie helvétique.

» Suffrage universel, liberté de la presse,
liberté de réunion, liberté d'association,
se rectifieront et se tempéreront d'eux-
mêmes, sans autre loi que la durée de l'u-
sage.

» Quoiqu'improvisé, quoique proclamé
prématurément, est-ce que le suffrage uni-
versel, opérant en 1848, en 1849, en 1871,
dans la plénitude de sa liberté, a troublé, si

peu que ce soit, la tranquillité publique ?
est-ce qu'il n'a pas été à la hauteur de sa tâche ?
Couver la pensée de le mutiler, seule-
ment de le restreindre, n'est-ce pas man-
quer de mémoire et de reconnaissance ?
n'est-ce pas rendre légitime dans l'avenir une
révolution implacable ?

» Contrairement à votre avis, je maintiens
donc, mon cher ami, ma conclusion en fa-
veur de la formation, la veille du 19 mai,
d'un ministère homogène franchement ré-
publicain, au risque d'un vote hostile qui
s'étende jusqu'à la personne de M. Thiers ;
car si, afin de conjurer le péril dont les con-
servateurs le menacent, le Président de la
République s'entourait d'un cabinet d'où
seraient d'abord exclus M. Jules Simon et
M. de Rémusat, que dirait l'histoire ?

» Elle dirait que M. Thiers a fait cause
commune avec les adversaires de la Répu-
blique, après avoir solennellement déclaré à
plusieurs reprises qu'elle était devenue, en
France, le seul gouvernement qui pût y clore
l'ère des révolutions périodiques.

» Et où le mènerait un ministère de
droite ? Elle l'abaîsserait mesquinement au
rôle subalterne de syndic de l'Empire dé-
chu, lorsqu'il pouvait glorieusement aspirer
au titre séculaire de fondateur de la Répu-
blique française.

» EMILE DE GIRARDIN. »

Déjà M. de la Guéronnière, rédacteur en
chef de la Presse, a adressé une première ré-
futation aux divagations de son contradic-
teur ; mais M. de Girardin a un juge plus sé-
vère encore, et nous osons dire plus compé-
tent que M. de la Guéronnière. Ce juge, c'est
M. de Girardin lui-même.

Ne publiait-il pas, en effet, il y a quelques
mois, un article intitulé : *Les Parvenus de l'é-
meute*, que la Liberté citait l'autre jour avec
beaucoup d'à-propos ? Dans cet article, M.
de Girardin s'exprimait ainsi :

« La faute qu'a commise le chef du pou-
voir exécutif de la République française,
c'est, le 19 février 1871, de n'avoir pas ré-

solument tracé la ligne de démarcation qu'il
importait de marquer tout de suite entre M.
Grévy, dont la conduite avait été irréprocha-
ble le 4 septembre, et MM. Jules Faure, Ernest
Picard et Jules Simon, qui ont fait criminelle-
ment cause commune avec l'émeute, lorsqu'ils
n'avaient qu'à monter à la tribune, pour y
demander compte au gouvernement impé-
rial de sa coupable impéritie, attestée par
l'invasion étrangère et la capitulation de Se-
dan.

» Si, le 19 février, M. Thiers, avec rai-
son, voulait rassurer les républicains sur
l'existence et la conservation de la Républi-
que, les républicains dignes de ce nom ne
lui faisaient pas défaut : *N'avait-il pas M.
Victor Lefranc, qui eût fait un aussi bon mi-
nistre de l'intérieur que M. Ernest Picard ? M.
Barthélemy Saint-Hilaire, qui eût fait un aussi
bon ministre de l'instruction publique que M.
Jules Simon ?*

» Quant au ministère des affaires étran-
gères, assurément ce portefeuille n'eût rien
perdu à passer dans des mains plus exer-
cées et moins compromises que celles du
signataire de la circulaire du 6 septembre,
de cette funeste circulaire qui coûte à la
France plusieurs milliards et la perte de
Metz. La logique populaire et la conscience
publique voulaient qu'il en fût ainsi.

» Le premier devoir qu'aura à remplir le
nouveau cabinet, dont la conscience publi-
que, justement indignée, demande à M.
Thiers la prompte formation, ce sera de creu-
ser entre la liberté et la révolution un fossé si
large et si profond, que celle-ci ne puisse plus
s'exercer à le franchir.

» Mais le moyen de creuser ce fossé si, avant
de frapper les logiciens de l'émeute, on ne com-
mence point par chasser de toutes les positions
qu'ils occupent encore les parvenus de l'émeute !

» Le 18 mars a été la revanche du 4 sep-
tembre, la revanche du dupé contre le du-
peur, du chat contre le singe.

Malheureusement ce sera la France qui
paiera tous les frais : ceux de la partie et
ceux de la revanche.

» EMILE DE GIRARDIN. »

31

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

XVI.

L'ATTENTE.

(Suite.)

Ainsi que Berthe de Langenais, Jacques
Muller considère la société comme atteinte
d'un mal profond ; la vieille Europe marche
dans les ténèbres, elle n'en peut sortir que
sous la conduite d'un Messie nouveau. Il
croit à la venue de ce Messie.

« Mais, medisait-il, son temps n'est point
arrivé. Les pharisiens de la société moderne
nagent dans une abondance dont ils ne veu-
lent rien sacrifier, le peuple ne souffre point
encore assez ; à cette heure, un prophète

passerait sans être écouté. Il faut que le ca-
tactylisme social ait éclaté, que pauvres et
riches, puissants et faibles, se soient abîmés
dans les flots de la misère ; il faut que les
nations aient péri, que les gouvernements
et les rois aient disparu sous la vague de
sang ; il faut que les générations, errantes
parmi les ruines, se soient purifiées des
crimes de leurs pères par l'expiation et par
les pleurs : alors les temps seront venus.

» L'humanité, comme la femme, n'enfante
que dans la douleur ; l'homme n'appelle
Dieu que dans ses désastres ; il n'écoute la
parole des prophètes que s'il a besoin d'être
consolé. Dans son temps et à son heure, le
Messie nouveau sera suscité parmi les hom-
mes, et il leur donnera la loi civile, comme
le Christ, fils de Dieu, leur a donné la loi
morale. »

J'ai voulu prendre conseil du sage de ces
montagnes, et je lui ai raconté mon his-
toire.

« N'agissez pas légèrement, m'a-t-il dit ;
recueillez-vous et calculez vos forces. Deux
voies s'ouvrent à vous : l'une de jouissance

matérielle ; l'autre de sacrifice ; l'une facile
et l'autre malaisée ; la première ne vous
donnera qu'une existence végétative telle
que la désirent la plupart des hommes,
sans grandeur comme sans douleur ; vous
repasserez ainsi par le chemin que vous avez
parcouru : ce chemin, vous le connaissez.
L'autre donne la perspective des joies les
plus vives, du bonheur le plus enivrant que
l'homme puisse goûter dans un monde où
le germe du ver est au milieu des plus beaux
fruits ; mais le sacrifice ne peut être tenté
que par les forts : ainsi recueillez-vous et
calculez bien ce que vous pouvez.

» L'homme et la femme sont faits pour
vivre unis ; c'est la loi de Dieu, ce que les
infirmes d'esprit, qui, en ce monde, se
croient les forts, appellent loi de nature.
Cette union ne doit provenir que d'une mu-
tuelle sympathie : les parents sont coupables
s'ils mettent obstacle à l'attrait de deux
jeunes cœurs.

» La manière dont se trafique le mariage,
dans notre civilisation égarée, est une cause
de dissolution pour la famille. Sous aucun

prétexte, n'épousez pas une femme si vous
ne l'aimez pas ; mais, si vous aimez sincè-
rement, n'hésitez pas à vous lier pour la vie.
Vous aurez fait cet acte sous l'inspiration
d'un bon sentiment, et vous n'aurez pas lieu
de vous en repentir si le bon sentiment per-
siste en vous.

» Je sais tout ce qu'on peut dire en faveur
d'un riche mariage, selon les maximes du
monde ; mais ce sont là des maximes de
mensonge et d'égoïsme ; le monde les a fai-
tes pour lui.

» Ainsi, je vous le répète, si vous vous
sentez fort, entrez dans la voie du sacrifice,
vous y trouverez des joies infinies, parce
que l'homme s'élève d'autant plus vers la
Divinité qu'il se dévoue davantage à sa loi.
Vous ne serez plus seul à croire et à espérer
aussi longtemps que vous conserverez votre
compagne, parce qu'il y a d'inépuisables
trésors dans le cœur de la femme chré-
tienne. »

J'écoutais avec bonheur ce langage si con-
forme à toutes mes pensées ; je racontais au
jeune pasteur les perfections de ma bien-

On dit, d'après de bonnes sources, que M. Thiers a eu dimanche dernier une longue conversation avec M. le maréchal Mac-Mahon, mandé exprès à l'Élysée. Il lui aurait développé son programme politique qui est, nonobstant les élections du 27 avril, de persévérer dans la voie où il s'est engagé et de fonder définitivement la République conservatrice.

En outre, M. Thiers aurait fait part à l'illustre maréchal de son intention de reculer jusqu'au mois de mai 1874 les élections générales, dans la crainte d'une agitation après le départ des Prussiens et pour laisser au pays le temps de se remettre de son émotion.

Il compte avoir une Chambre centre-gauche, avec laquelle il gouvernera librement selon sa politique, et, fût-elle radicale, il se flatte de pouvoir obtenir de celle-ci, plus même encore que de l'Assemblée actuelle, des lois suffisamment conservatrices, selon ses vues, pour établir la République sage et modérée dont il sera le président.

La note du *Bien public*, sur l'ajournement de la dissolution de l'Assemblée jusqu'au mois de mars au plus tôt, coïncidant avec cette conversation que nous avons lieu de croire exacte, il s'ensuit que l'époque éventuelle des élections générales serait fixée au mois de mai prochain. C'est du moins ce que voudrait M. Thiers. Reste à savoir ce que décidera l'Assemblée.

On nous assure que M. Thiers, en prévision de l'interpellation qui doit être adressée au gouvernement sur le discours de M. Jules Simon à la Sorbonne, discours désavoué par MM. Dufaure et de Goulard, se résigne d'avance à sacrifier M. Jules Simon, pour ne point perdre M. Dufaure dont il ne veut à aucun prix se séparer.

Le Président de la République, en gardant son ministre de la justice, y gagne à la fois de conserver un collaborateur très-utile et de n'avoir pas contre lui un redoutable chef du parti conservateur à l'Assemblée.

Mais M. Dufaure perd là une belle occasion de prendre un rôle plus grand que celui d'associé de la maison Thiers et C^o.

Plusieurs députés, déjà de retour à Paris, rapportent la mauvaise impression produite en province par les élections radicales du 27 avril. Ils disent que M. Thiers, en s'obstinant dans sa funeste politique, a perdu la confiance, non-seulement des conservateurs trop crédules en ses promesses, mais de beaucoup de bourgeois, industriels, commerçants, propriétaires et patrons devenus républicains. Ceux-ci voient maintenant où mène la République de M. Thiers.

Ce sentiment de désillusion et de crainte, très-répandu aujourd'hui en province, se manifestera certainement par l'organe des députés à la reprise de la session.

Nouvelles militaires.

La dernière séance du conseil supérieur de la guerre, présidée par M. Thiers, a mis en évidence une certaine divergence d'idées entre le Président de la République et la majorité du conseil.

La *Liberté* nous assure que le système de forts détachés, qu'il serait déjà question de construire à une assez grande distance de la capitale pour faire de Paris un immense camp retranché, aurait été appuyé par le maréchal Mac-Mahon, le duc d'Aumale et la majorité du conseil, et très-vivement combattu par M. Thiers, qui, à bout d'arguments, aurait fini par lever la séance, où la politique aurait joué le rôle principal.

La *Patrie* se dit en mesure de préciser l'époque où le 4^e corps d'armée, commandé par le général Douai, quittera Paris pour aller prendre possession des garnisons qui lui ont été assignées dans les départements de l'Est.

Ce mouvement devra commencer le 5 juillet et être complètement terminé le 15 septembre prochain.

Le commandant en chef du 4^e corps d'armée aura sa résidence à Châlons.

La 3^e division, commandée par le général Faron, formant le corps de réserve, doit rester à Paris.

On prête à M. Thiers l'intention de créer un nouveau grade supérieur dans la marine. Nous aurions des commandants d'escadre pour faire pendant aux commandants de corps dans l'armée. On ne remplacerait pas les amiraux décédés. Les commandants d'escadre seraient immédiatement au-dessus des vice-amiraux.

Par suite de la mort de M. Rigault de Genouilly, il n'y a plus qu'un seul amiral, M. Trehouart.

L'ITALIE

ET LES PÈLERINS FRANÇAIS.

Le gouvernement italien est maître passé en l'art de la persécution : il a l'esprit inventif, et chaque jour il trouve un moyen nouveau de faire souffrir l'auguste Captif du Vatican.

Des pèlerins veulent aller à Rome porter au Pape le témoignage de leur dévouement et de leur fidélité : les compagnies de chemins de fer consentent à organiser à prix réduit des trains spéciaux de Paris à Rome; tout se prépare, et voici qu'à la dernière heure le gouvernement italien s'avise qu'il peut empêcher ce pieux voyage et contrister ainsi l'âme du Souverain-Pontife. Aussitôt fait, et l'entrée du territoire italien est, par ordre ministériel, interdite aux trains français.

Voilà la liberté révolutionnaire : mais toujours l'Église se rira des pièges de l'enfer.

En dépit des vexations italiennes, les pèlerins iront à Rome, ils sauront trouver le chemin de la Ville Éternelle et l'on ne saurait les empêcher de se prosterner aux pieds du saint Captif et de le saluer : Pape et Roi !

A. DE R.

Voilà le libéralisme moderne et les précieuses conquêtes de la Révolution dans toute leur expansion. On défend aux chemins de fer de transporter des pèlerins. Il y a mieux. On assure que les gendarmes de Victor-Emmanuel ont reçu l'ordre d'arrêter à la frontière les pèlerins voyageant par groupes afin de diminuer les frais de voyage.

Il y a dans les codes une lacune qu'il conviendrait aux ministres du roi de Piémont et aux Barodets italiens de combler : Pourquoi ne pas édicter des peines contre le délit de pèlerinage ?

M. JULES SIMON

GARANT DU CITOYEN COURBET.

On lit dans *Paris-Journal* :

La lettre qu'on va lire avait déjà été reçue par nous il y a quelques jours, lorsqu'il fut question du dernier incident de la commission de permanence relatif aux paroles au moins singulières prononcées par M. Jules Simon en Sorbonne, et depuis, non pas démenties ou retirées, mais atténuées par lui.

L'attitude constante de M. Jules Simon, sa présence même dans le cabinet, où il ne peut rester si la politique conservatrice doit enfin prévaloir, donnent un intérêt permanent à la communication que voici et qui, pour être un peu ancienne et rétrospective, n'en est pas moins très-actuelle :

Monsieur le rédacteur en chef de *Paris-Journal*,

Vous avez récemment publié des articles fort intéressants sur la reconstruction tant retardée de la colonne de la place Vendôme; permettez-moi de vous fournir certains détails complémentaires qui établiront que si le communal Courbet doit être poursuivi comme pécuniairement responsable du renversement de notre monument national, il serait en droit, à défaut d'une action plus haute de la justice, d'appeler en garantie M. Jules Simon, ministre, à son point de vue, de la destruction publique.

Voici d'abord un article du *Journal de Bruxelles*, en date du 14 avril 1872, qui fut reproduit par la plupart des journaux français et étrangers (notamment dans le *Figaro* du 25 avril 1872), sans qu'on ait osé lui adresser la moindre protestation :

« L'histoire se dégage chaque jour, et distribue à chacun suivant ses œuvres. Ainsi, on s'est fort ému de la légère condamnation qui a frappé Courbet. Cette juste susceptibi-

lité d'opinion trouve son explication dans les faits suivants :

» Pendant le siège de Paris, MM. Jules Ferry et Simon prirent part à une expédition ténébreuse, qui consistait à renverser de son piédestal la statue de l'Empereur, placée au rond-point des Bergères de l'Étoile. Cette statue fut jetée à l'eau. Courbet était présent à cette exécution. L'on se promit, dès lors, de renverser la colonne, qui ne rappelait que le despotisme.

» Cette idée germa tellement dans l'esprit de MM. Jules Simon et Ferry, que ces deux membres du gouvernement préparèrent un projet de décret, qui fut communiqué au citoyen Courbet. Celui-ci leur écrivit une lettre, en exprimant la pensée que le déboulonnement du monument suffirait à donner satisfaction à ceux qui voulaient renverser un souvenir de despotisme, et que l'on pourrait placer les bronzes, à titre de curiosité, dans l'hôtel des Invalides.

» Survint la Commune. On sait la part que prit Courbet à la démolition de la colonne. Mis en prison à Versailles, Courbet, qui allait passer en conseil de guerre, éprouva le besoin d'atténuer son crime. Il s'adressa à ses anciens complices. Il n'eut pas de réponse. Ce fut alors qu'entra en scène une femme énergique.

» La sœur de Courbet pénétra chez M. Simon pour réclamer la lettre écrite pendant le siège, et qui pouvait attirer sur son frère l'indulgence du conseil. Le ministre de l'instruction publique se défendit de la posséder; mais devant les menaces de la sœur de Courbet, il répondit, pour s'en débarrasser, qu'il avait confié la lettre à M. Thiers. La sœur de Courbet se rendit à la présidence. M. Thiers n'avait pas la lettre, on fit promettre de la chercher. A une seconde visite chez le Président, celle qui s'intéressait si vivement au sort de Courbet rencontra M. Simon.

» Il s'ensuivit une scène des plus violentes. M^{lle} Courbet éleva tellement la voix, en menaçant de tout révéler au conseil, que M. Simon promit tout ce que l'on voulut et dit que la fameuse lettre passerait sous les yeux du conseil. Elle y passa en effet. Tenant sa promesse jusqu'au bout, M. Simon obtint du Président l'autorisation de venir déposer, et se montra très-favorable à Courbet dans sa déposition.

» Le public, en entendant le réquisitoire si indulgent du commandant Gaveau, comprit bien qu'une haute protection s'étendait sur Courbet. Il fut tout à fait fixé quand il entendit la condamnation dérisoire à six mois de prison. Les juges, qui connaissaient le dessous des cartes, ne pouvant condamner les complices, crurent de leur devoir de ne pas se montrer trop sévères envers un pauvre d'esprit qui mettait sous les yeux du conseil la preuve qu'il existait en sa faveur des circonstances très-atténuantes. »

L'auteur de cet article ne savait pas tout, mais je suis à même de préciser des circonstances aussi curieuses que décisives.

Quand M. Jules Simon fut relancé si énergiquement par la sœur de Courbet, sommé par elle d'aller déposer au conseil de guerre

aimée, les grâces de son esprit, l'ineffable pureté de son âme, comme je le redisais, en le quittant, aux montagnes, aux forêts et au désert. Je passai près de lui la plus grande partie de mon exil, et je lui fis promettre de m'écrire; lui-même voulait savoir la nouvelle définitive de mon bonheur, afin de s'en réjouir avec moi.

XVIII.

LA LETTRE.

Au jour fixé, je revins à Neuchâtel; c'est là, tu ne l'as point oublié, que je devais trouver une lettre du curé de Notre-Dame.

Je ne pus recevoir, sans une certaine appréhension, ce pli qui contenait mon arrêt.

En m'éloignant de la poste, je gagnai la campagne d'un pas agité; je m'assis sous un arbre, au bord d'un chemin solitaire, et je considérai quelque temps, avant de l'ouvrir, ce papier muet.

Sous son enveloppe mystérieuse, énigme dont je tremblais d'entendre le mot, il y

avait pour moi tout un avenir de bonheur ou de larmes; pouvais-je rompre ce cachet sans une certaine terreur? Je le rompis enfin et je devorai les pages que tu vas lire; les voici :

« Mon cher enfant,

» Je devance de huit jours l'époque où je devais vous écrire. Ce qui s'est passé depuis votre départ me détermine à ne pas vous faire attendre plus longtemps les nouvelles que vous désirez. Vos lettres me sont arrivées, et, si j'en juge d'après elles, je ne puis douter de la sincérité de votre attachement pour M^{lle} Claire de Langenais. Il ne me reste donc plus qu'à vous faire connaître ses dispositions envers vous et celles de sa famille.

» Après votre départ, son père et moi nous résolûmes de laisser faire l'absence et de juger, par l'état où nous la verrions, la nature du trouble que vous avez occasionné dans ce jeune cœur. Il nous importait aussi d'observer sa cousine, sur qui M. de Langenais redoutait l'effet d'une révélation pénible. Au bout de huit jours, Berthe restait à peu près la même; elle nous demandait

souvent de vos nouvelles avec un intérêt marqué, mais elle attendait votre retour sans impatience, comme un événement certain. La malheureuse enfant ne se doutait pas de la déception cruelle que lui préparait ce retour.

» Il n'en fut pas de même de Claire : rarement elle prononçait votre nom, et quand elle parlait de vous, c'était avec un embarras qui n'échappait qu'à sa cousine. En revanche, elle écoutait avec joie toute parole qui vous concernait, et nous voyions bien que la conversation ne lui semblait jamais longue quand elle vous avait pour objet. Cependant, comme elle comptait aussi sur votre retour et que rien n'altérait sa confiance en vous, elle supportait avec assez de calme les ennuis de votre absence.

» Vous savez qu'elle n'a rien de caché pour moi? Je voulus savoir ce qui se passait en elle à propos de vous, et nous eûmes une longue conversation dans cette même allée du jardin où vous l'avez entretenue le jour de votre départ.

» Je lui dis que vous m'aviez raconté tout

ce qui s'est passé entre vous deux; elle rougit un peu; cependant elle n'en parut ni surprise ni fâchée. Ignorante comme elle est de ce que le monde appelle amour, elle m'ouvrit comme un livre ses impressions et ses souvenirs.

» — La première fois, me dit-elle, que j'ai vu mon cousin, j'ai senti mon cœur battre sans savoir pourquoi; quand il n'était pas là, je pensais à lui constamment; je ne cherchais pas à me défendre contre cette pensée, car je ne croyais pas que ce fût mal.

» Toutes les fois que je le voyais, je me sentais heureuse, mais je n'aurais pas pu dire d'où me venait ma joie; s'il me parlait, sa voix arrivait à mon oreille comme une musique remplie de douceur; s'il souriait, je souriais aussi; quand il paraissait triste, j'avais envie de pleurer; la nuit, je rêvais de lui et mes rêves me le montraient toujours bon, gracieux et doux.

(La suite au prochain numéro.)

en faveur de son frère, il répondit d'un air attendri et câlin qu'il ne demandait pas mieux, mais qu'il ne pouvait intervenir que sur une citation du commissaire du gouvernement, le commandant Gaveau.

Cette femme courut le lendemain chez ce dernier, qui la dissuada de son instance, la prévenant que le ministre n'aurait rien de favorable à dire sur l'accusé, et pour la convaincre lui communiqua une lettre *très politique* qu'il venait de recevoir du Janus ministériel. Furieuse, la sœur de Courbet se rua à la présidence, où se trouvait M. Jules Simon, et, le rencontrant dans l'escalier, lui fit une scène des plus violentes.

Celui-ci, d'un ton fort doux, lui répliqua que précisément il venait de demander à M. Thiers l'autorisation de témoigner en faveur du simple déboulonneur, et comme la menaçante solliciteuse lui disait qu'il devait savoir où se trouvait la statuette en argent, enlevée de la main de la statue de l'empereur, et qu'on accusait Courbet d'avoir dérobée, il répondit avec un ricanement tout-à-fait aimable : « Oui, c'est moi qui l'ai ; je l'avais volée, oui, je l'avais volée ! »

Le surlendemain, à la stupeur de tous les honnêtes gens, M. Jules Simon, ministre, vint déposer en faveur de M. Courbet.

M^e Lachaud, défenseur, eut des silences éloquentes, et Courbet en fut quitte pour six mois de prison.

J'ajoute un dernier détail. Divers journaux de Paris ayant cité en partie le récit publié plus tard par le *Journal de Bruxelles*, M. Jules Simon, craignant que l'indiscrétion ne vint de certain rédacteur du *Siècle*, dépêcha à ce journaliste M. Jules Ferry pour le supplier d'être plus prudent.

Enfin, pour calmer et contenir l'intempérance du loquace Courbet, on lui accorda le privilège d'une chambre confortable, bien éclairée, et la permission de peindre ; seulement on lui refusa pudiquement l'entrée de ses modèles ; il dut se contenter de peindre des fleurs, à défaut de baigneuses.

Je vous livre ces renseignements pour vous en servir contre ce ministre athée, si obséquieux vis-à-vis du haut clergé vivant, et qui ose encore refuser à la future colonne la restitution de l'empereur mort.

Au besoin je vous fournirai des témoins irrécusables des faits que je viens de vous résumer.

Agréer, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Le correspondant de la *Patrie* lui indique le nouveau plan qui semble résulter des dispositions militaires prises par les chefs carlistes.

Ce serait de fatiguer les troupes de la République qui sont à leur poursuite, en les attirant sur des points différents sans leur livrer bataille, à moins que les bandes soient supérieures en nombre à ces dernières. Par cette tactique, il arrive qu'ils occupent, quittent et réoccupent la même position, suivant que les brigades y arrivent en forces ou l'abandonnent.

D'après ce nouveau plan de guerre, l'insurrection laisserait aux événements politiques, qui deviendraient tous les jours de plus en plus critiques, le temps de renverser un gouvernement qui n'a pas la confiance de la nation ; ce qui expliquerait la dispersion des bandes sur différents points du territoire basque.

Les carlistes ne s'endorment donc pas, comme on affectait de le dire ; ils changent de tactique, en raison des événements qui s'accomplissent.

Elio va donner une impulsion vigoureuse aux opérations de la Navarre, dans laquelle il est venu remplacer Dorregaray, qui part pour le Maestrazgo, d'après ce que l'on mande au *Courrier de Bayonne*.

Nouvelles de l'agence Havas :

Bayonne, 6 mai.

MM. Etchegaray, Martos et le général Callero de Rodas sont arrivés ici.

Elio est rentré en Navarre pour prendre la direction des bandes carlistes.

Dans une rencontre des troupes avec Santa Cruz, l'armée a perdu un officier ; elle a eu six blessés.

Le général de division français Lefort inspecte les détachements échelonnés sur la frontière.

Perpignan, 7 mai, 7 h. 25, matin.

On mande de Barcelone :

On ne sait rien de certain sur Saballs, s'il est malade ou s'il a rompu avec Don Alphonse, qui est toujours avec le cabecilla Muret.

On confirme, du reste, que la division existe entre les chefs carlistes.

Don Alphonse, en qualité de généralissime des forces carlistes, a adressé une circulaire aux alcades, les menaçant d'une amende de 200 duros pour chaque conscrit atteint par le sort qui prendrait rang dans l'armée de la République.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le crime de Marcé.

Voici les détails donnés par le *Journal de Maine-et-Loire* sur l'assassinat dont nous avons déjà parlé hier :

Marcé est un bourg de onze cents habitants, situé à deux lieues de Seiches, dans l'arrondissement de Baugé qui, il y a quelques mois à peine, était le théâtre de l'assassinat de Broc. C'est près d'une ferme de ce pays, la métairie de Beau-Lieu, qu'a été commis samedi dernier 3 mai, par Eugène Videau, journalier, âgé de 20 ans, de complicité avec Henriette Pavas, âgée de 34 ans, et femme de la victime, une tentative d'assassinat sur la personne d'Alexis Rousteau, âgé de 32 ans.

Rousteau travaillait à quelque distance de Marcé, chez un meunier de Mateflon, et revenait chez lui chaque semaine passer la journée du dimanche.

Samedi soir, vers huit heures et demie, il rentra à son domicile par un chemin encaissé et peu fréquenté, quand il reçut, au travers de la haie bordant le chemin, un coup de feu qui l'atteignit au ventre, à la cuisse et à la main gauche.

Grièvement blessé, il tomba baigné dans son sang, en criant : A l'aide ! à l'assassin ! et sans avoir pu voir le malfaiteur qui avait tiré, caché derrière la haie.

Une domestique de la ferme de Beau-Lieu, entendit les cris : A l'assassin ! et avertit aussitôt son maître, René Chevalier. Sortant de l'habitation, celui-ci entendit également des cris et des plaintes, et il courut immédiatement avec trois de ses domestiques vers le lieu d'où ils partaient : ils trouvèrent Rousteau, étendu par terre et couvert de sang ; mais eux non plus ils ne purent découvrir personne aux environs.

Après avoir donné au blessé les premiers soins, ils le placèrent dans une carriole et le reconduisirent chez lui, pendant que le garde-champêtre de Marcé partait en hâte avertir la gendarmerie de Suetle.

Arrivés sur les lieux, les gendarmes ramassèrent des grains de plomb, une chevrotine et trois morceaux de bourre à fusil qui ne purent leur fournir aucun indice ; ils cherchèrent également, mais en vain, des empreintes qui leur permirent de découvrir l'auteur du crime.

On voyait bien derrière la haie l'endroit où l'assassin s'était caché, on suivait bien ses pas dans un champ de blé bordant le chemin, mais au bout du champ on perdait toute trace.

Les gendarmes revinrent à Marcé interroger Henriette Pavas, la femme de la victime. Cette femme était loin de posséder une bonne réputation, et, aux yeux de tous dans le pays, elle passait pour entretenir des relations intimes avec Videau, que l'on voyait constamment chez elle.

Aux questions des gendarmes, elle répondit qu'elle ignorait complètement la cause et les motifs de la tentative d'assassinat dirigée contre son mari, elle nia tout commerce avec Videau, et quand on lui dit que ce jeune homme et elle pourraient bien être les coupables, elle déclara que Videau était chez elle à l'heure et au moment du crime.

Malgré ces dénégations, M. le juge d'instruction, à son arrivée à Marcé, la fit arrêter, ainsi que Videau.

Alors, pendant que le juge interrogeait la femme, Videau avoua aux gendarmes qu'il était l'auteur du crime ; et, le lendemain matin, la femme Rousteau à son tour entra dans la voie des aveux, et se reconnut la complice de Videau.

Les deux coupables sont entre les mains de la justice et passeront très-probablement à la prochaine session devant les assises de Maine-et-Loire.

Il n'est personne dans le département et surtout dans l'arrondissement de Baugé qui n'ait eu connaissance du crime de Broc et du châtement qui s'en est suivi ; comme tout le monde, Videau et Henriette Pavas devaient en être instruits : la terrible expiation de Gautier n'a pas suffi pour les ébranler et les arrêter dans l'exécution de leur crime, peut-être même se sont-ils autorisés, pour y persévérer, de la commutation de peine accordée à la femme Bruère.

Rousteau a reçu dans la cuisse et le bas-ventre deux chevrotines et une grande quantité de grains de plomb : sa position est fort grave et présente de sérieux dangers.

EDGARD GRANGÉ.

M. Bellegarigue, lieutenant-colonel à la suite du 123^e de ligne, est nommé colonel du 90^e de ligne, en remplacement de M. Alzon, admis à la retraite.

Le 90^e de ligne est le régiment dans lequel ont été incorporés tous les jeunes volontaires d'un an de notre pays.

M^{rs} Freppel a passé cette nuit à Saumur. Arrivé hier soir, il a quitté notre ville aujourd'hui, se rendant à Poitiers, pour assister au sacre de M^{rs} l'évêque de Mende.

M^{rs} Freppel prêchera aux vèpres.

Nous apprenons que les artistes qui doivent jouer la *Femme de feu* en province ont rayé Saumur de leur itinéraire et ne paraîtront pas sur notre scène, le 23 mai, comme on l'avait annoncé.

Nous l'aurons échappé belle.

FÊTES DE TOURS.

Jeudi a eu lieu, à Tours, au Champ-de-Mars, le carrousel donné au profit des pauvres, par les 3^e et 4^e régiments de dragons en garnison à Tours.

L'affluence a été considérable. Premières, secondes et troisièmes, tout était comble et l'on s'est vu dans la nécessité de refuser des billets à une foule de personnes qui assiégeaient le bureau du contrôle. Sur la levée, en dehors de l'enceinte du carrousel, du côté nord, il y avait des milliers de personnes, qui, de cet endroit, pouvaient parfaitement voir le spectacle.

Aux premières et aux secondes places les dames, en brillantes toilettes, étaient en très-grand nombre.

Aux premières numérotées on remarquait M. de Cisse, ministre de la guerre, arrivé à Tours pendant la nuit précédente, ainsi que nous l'avions annoncé ; M. le Préfet d'Indre-et-Loire, MM. les généraux Chanzy, Bastoul, de Boërio, de Lhormé ; MM. les colonels et autres officiers supérieurs des régiments en garnison à Tours ; M. le maire de Tours ; M. Borie, procureur de la République, et ses substituts ; plusieurs membres du tribunal civil de Tours, et toutes les notabilités de la ville.

L'entrée de l'escadron qui devait exécuter les exercices du carrousel militaire, sous les ordres de M. le capitaine-commandant Poulard, assisté de MM. Husson et Ducray, lieutenants, Robin et Mazeaud, sous-lieutenants, a été accueillie par une salve de bravos.

L'attaque de cercles et de flanc, la croix de Malte, les huit cercles, l'attaque en colonne et retraite en cercles, les moulins, et autres exercices indiqués par le programme, ont été exécutés avec une remarquable précision et très-vivement applaudis.

Le carrousel civil, dirigé par M. de Libran, capitaine-instructeur, et exécuté par MM. les officiers et sous-officiers du 3^e dragons, a obtenu, comme le carrousel militaire, un très-brillant succès. Changements de mains, voltes, doublés, spirale, ont été accomplis avec un parfait ensemble. L'effet était charmant.

Malheureusement, une averse, chassée par un vent violent de nord-ouest, est survenue au milieu de cette partie du spectacle. En un clin d'œil la portion de l'enceinte occupée par les spectateurs s'est hérissée de parapluies et chacun a cherché à se garantir de son mieux contre la pluie qui tombait par torrents. Les dames, en cette circonstance, ont montré une vaillance à laquelle on doit rendre hommage. C'est en riant qu'elles ont accueilli cette malencontreuse boutade de l'atmosphère.

Le produit des entrées du carrousel a été de 7,500 fr. environ.

Nous croyons savoir qu'un second car-

rousel aura lieu le dimanche 18 de ce mois.

Mercredi soir, sept artistes de la Comédie-Française, MM. Talbot, Coquelin, Febvre, Coquelin cadet, Charpentier, M^{mes} Marie Royer et Bianca, ont donné une représentation à Tours.

Longtemps avant l'ouverture des portes, une foule considérable se pressait aux abords du Grand-Théâtre.

Certes, il fallait le renom de talent des artistes, dit l'*Union libérale*, pour ne pas lasser la patience de tout ce monde qui, pendant une heure, est resté exposé à la pluie et au vent, sans compter les bousculades, voire même les coups, qui venaient parfois s'ajouter aux intempéries du ciel.

A un certain moment, l'eau se mit à tomber à flots ; ce fut alors un spectacle curieux et comique à la fois que celui de ces personnes de tout âge, de tout sexe et de tout rang, qui avaient mis pour cette soirée leurs atours les plus beaux et les plus nouveaux, resserrés et pressés entre deux barrières, et essayant, mais en vain, de se soustraire à cette pluie torrentielle ; c'étaient des gesticulations, des cris, des plaintes, à l'adresse du temps, à faire trembler le temps lui-même.

L'ouverture des portes tant réclamée vint enfin mettre un terme à ce concert de vociférations et d'imprécations, et la foule se précipita dans la salle, qui fut remplie en un clin d'œil.

Les loges, les premières, le parterre, les secondes, les troisièmes, tout était plein. En haut comme en bas, aux stalles comme au paradis, partout un public nombreux et pressé...

Aussi quel spectacle grandiose que celui de cette salle, si belle par elle-même, rendue encore plus magnifique par l'éclat des toilettes et des parures qui s'y coudoyaient. Que de dentelles, que de fleurs, que de bijoux, que de diamants ! Quand les acteurs furent en scène, c'était à se croire à la Comédie-Française, un jour de première représentation.

Tout Tours, si l'expression était harmonieuse, s'était donné rendez-vous dans la salle du Grand-Théâtre.

Au premier rang, M. le général Chanzy, M. le préfet, M. le maire et ses adjoints ; dans la salle, des députés, des conseillers généraux, des représentants de la magistrature, du barreau, de la médecine, de l'armée, etc., etc.

En faisant connaître à un négociant, qu'en raison de sa bonne foi évidente, il ne serait pas donné suite à un procès-verbal dressé contre lui pour apposition de prix marqués en chiffres secrets sur des échantillons, l'administration des postes de Tours ajoute ces énonciations, qu'il nous paraît utile de porter à la connaissance du commerce :

« En autorisant l'indication des prix sur les échantillons, l'arrêté du 9 juillet 1856 a entendu nécessairement qu'ils seraient mis en chiffres connus ; autrement le contrôle que les agents des postes doivent exercer sur les objets de l'espèce serait rendu illusoire.

» Toutefois, vous pourriez, en vertu d'une décision ministérielle, en date du 25 mai 1859, porter sur vos échantillons des annotations semblables à celles qui, dans la circonstance, ont été incriminées, en acquittant une taxe supplémentaire de 25 centimes, représentant le port d'une lettre ; mais vous ne pourriez, en aucun cas, joindre aux paquets des lettres ou notes sur feuilles détachées. »

La question délicate de l'inviolabilité du secret des cartes postales a déjà donné lieu à différentes contestations. Voici ce que nous lisons dans une instruction adressée à tous les receveurs des postes au mois de février dernier :

« La carte postale constitue un nouveau mode de correspondance qui, malgré son prix réduit, a le même droit que la lettre fermée à l'inviolabilité. — L'expédition de cette carte à découvert ne saurait délier les agents du service des postes du serment de discrétion qui leur est imposé par le décret des 16-20 août 1790. — Ils doivent donc s'abstenir de prendre connaissance, sous peine de manquer à ce serment, des inscriptions portées au verso des cartes postales, et par voie de conséquence, ils sont

sans compétence pour en apprécier la nature.

» L'article 84 de la même instruction, qui punit de la révocation, sans préjudice des poursuites judiciaires, le fait de violation du secret des correspondances, atteint également tout fait d'indiscrétion commis à l'occasion des cartes postales. »

Il résulte de cette instruction que les fonctionnaires de l'administration des postes n'ont pas le droit de livrer les cartes postales aux agents de l'enregistrement.

Sans doute les cartes postales n'ont pas la réalité du secret, elles ne sont pas en fait à l'abri des indiscrétions; mais en droit, surtout aux yeux de l'administration des postes, ces cartes doivent avoir les bénéfices pleins et entiers du secret le plus absolu.

Pour les articles non signés: P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 13^e fascicule, CAR à CHA, est en vente.

AVIS.

Nous recommandons aux nombreux visiteurs qui se rendront à **Tours**, à l'époque du concours, de visiter les magasins de **Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, Bronzes d'art et articles de fantaisie**, de la maison **P. POLTI et C^{ie}**.

Cette maison qui, par son importance progressive, rivalise avec les premières de la capitale, a voulu, pour cette circonstance, augmenter encore ses nombreux assortiments.

Nous ne pouvons nous dispenser d'appeler spécialement l'attention sur son choix de **parures de mariage, sa joaillerie en diamants et son horlogerie**, dont la vente est traitée dans les meilleures conditions et avec les plus sérieuses garanties.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé **Revalscière Du Barry** de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce **Revalscière Du Barry**, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastalgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La **Revalscière** a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les **Biscuits de Revalscière** qu'on peut

manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La **Revalscière chocolatée** rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. **TEXIER**, place de la Balance, **COMMON**, rue St-Jean, **GONDRAND**, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — **Du Barry et Co.**, 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. HENRI CHANTILLY.

Dimanche 11 mai 1873,

LE COURRIER DE LYON

OU L'ATTAQUE DE LA MAILLE-POSTE,
Drame historique en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Moreau, Siraudin et Delacour.

M. MARTUS remplira les rôles de Joseph Lesurques et de Dubosc.

Le spectacle sera terminé par :

Un mari dans du coton, comédie en 1 acte, de Lambert Thiboust.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MAI 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	54 25	»	»	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	780	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	288 75	»	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	78	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635	10	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	457 50	»	8 75
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	405	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	435	1 25	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	977 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	86 10	»	»	Est, jouissance nov.	496 25	1 25	»	Orléans	273	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	820	»	10	Paris-Lyon-Méditerranée	272 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	385	»	5	Est	275	»	»
— 1865, 4 %	437 50	1 25	»	Nord, jouissance juillet.	1000	2 50	»	Nord	282	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	278 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	795	»	»	Ouest	269	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 25	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	1 25	Midi	272 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4160	»	40	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	945	»	»	Deux-Charentes	251	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	146 25	1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	665	»	0 25	Vendée	238 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	341 25	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 05 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 13 — — soir, —			
4 — 33 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA TERRE DU LOUROUX

Située communes de Vernantes et de Moulherne, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Cette terre, traversée par une rivière très-poissonneuse, se compose de :

1^{er} DU CHATEAU DU LOUROUX

Avec toutes ses dépendances et 18 hectares de terres, prés et jardins, y attenant, formant réserve;

2^{er} ET DE CINQ GRANDS CORPS DE FERME

AVEC DEUX MOULINS A EAU

Le tout contenant environ **185 hectares.**
TRÈS-BELLE CHASSE.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M^e ROBINEAU, notaire. (201)

A CÉDER DE SUITE.

UN FONDS DE COMMERCE
d'épicerie, poterie,
mercerie.

S'adresser à M^{me} THONNELLEZ,
quartier de Nantilly. (208)

A CÉDER UNE

MAISON DE COMMERCE

DE
Rouennerie, Draperie, Toiles
et Bonneterie,

Située dans le meilleur quartier
de la ville.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PIANO CARRÉ

Bon pour les commençants.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873,

REMISE ET GRENIER

Situés place Saint-Nicolas,
à Saumur.

S'adresser à M^{me} GAULAY. (211)

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER,
à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grand-
deurs différentes, pouvant convenir
à un coiffeur ou à un marchand
grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN EXPÉDITION-
NAIRE pour le greffe du tribunal
civil. (210)

L. HUET,
NATURALISTE-EMPAILLEUR.
Rue de Fenet, maison Alleaume,
A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les
amateurs qu'il se charge d'empailler
toutes sortes d'animaux, d'après les
procédés les plus connus et les meil-
leurs.

Il construit également des arbres
artificiels avec oiseaux, pour l'orne-
ment d'appartements.
Le tout à des conditions très-avan-
tageuses. (202)

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est em-
ployée à froid pour coller la porce-
laine, le verre, le marbre, le bois,
le liège, le carton, le papier, etc., etc.
— Elle est indispensable dans les
ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY,
épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

Saumur, imp. de P. GODET.

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1^{er} PRIME, pour 15 francs franco :

L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Cette publication, l'une des plus recherchées parmi celles du même genre, donne chaque semaine une livraison contenant seize pages d'impression et huit ou dix magnifiques gravures. Les écrivains et les artistes les plus estimés sont les collaborateurs de ce journal.

2^e PRIME, pour 7 francs franco :

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus renommée des publications pittoresques; savoir: l'année courante pour 5 francs; un volume pour 2 francs, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection. Tout volume supplémentaire, 5 francs.

3^e PRIME, pour 5 francs franco :

LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE PETITE MAISON ET JARDIN.

Situés à Saumur, rue Saint-
Lazare.

S'adresser à M^e LAUMONIER, no-
taire. (197)

A VENDRE OU A LOUER PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des
frères de l'École chrétienne et au sud
par le jardin de M. Martineau, et près
du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beau-
paire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lam-
bert, d'autre côté M. Girard, avocat,
occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement
restaurée. Joli petit jardin sur la rue
avec grille, terrasse avec balcon au-
dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M^e LAUMONIER, no-
taire. (106)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Sau-
mur, demande un clerc.